

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0016563

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1798

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AOUAME MO STAFKA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662 100 580

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : la casablanca

Le : 20 / 11 / 2022

Signature de l'adhérent(e) :

Description des actes effectués

وصف العمليات المحركة

تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	المبلغ المفوتر Montant facturé	توقيع و طابع الطبيب المعالج Signature et Cachet du Médecin - traitant
12.9.2022				
INPE et code à Barres				
INPE et code à Barres				

GIM-10

Actes Paramédicaux

عمليات المساعدات الطبيعية

التاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	عدد العمليات Nbre d'actes	المبلغ المغور Montant facturé	توقيع و طابع المساعد الطبي Signature et Cachet du Paramédical
INPE et code à Barres _____					
INPE et code à Barres _____					

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

عمليات الاحياء، الأشعة و المصور

جد الوصفات التي تم تنفيذها و التجهيزات الطيبة الممونة

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

توقيع وطابع الصيدلي أو ممون التجهيزات الطبية

Date d'exécution	Prix facturé	Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
12.09.22	572,20	PHARMACIE LAHJAJMA Nadia ZEMMAMA Avenue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tel.: 05 22 20 28 67
INPE et code à Barres  092039189		
INPE et code à Barres 		

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total

بيان تعويضات التأمين الصحي
الإجباري

RELEVE DES PRESTATIONS
AMO



مديرية التأمين الصحي الإجباري
Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire

مرجع رقم : REF: 610-2-06 :

Référence structurée : 221022886861183

Emis à Casablanca le : 14/10/2022

Page : 1

Identifiant de la famille

تعريف العائلة

EL MECHRAFI AZIZA
123 RES SEKKAT B RUE ABOU EL WAQT 3 EME ETG
APPT 9
CASABLANCA 2016

Informations :

معلومات :

مرجع الإشعار بالاستلام Référence accusé de réception	تاريخ العلاج Date de soins	العمليات Actes	مهنيو الصحة Prestataires de soins	مبلغ المصاريف Montant de la dépense	التعريفة المرجعية Tarif de référence	المعامل Coeff.	الكمية Quantité	أساس التعويض Base de remboursement	نسبة التعويض Taux de remboursement%	مبلغ التعويض Montant remboursé
EL MECHRAFI AZIZA										
103833846	02/09/2022	CS	MR NACIRI ARABI PHARMACIE LAHJAJMA	300,00 314,40	150,00 224,50	1,00 1,00	1,00 1,00	150,00 224,50	77 77	115,50 172,87
103833845	12/09/2022	CG	MME ELOUAZZANI ECHCHAHIDI TAM	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	00	0,00
103833845	12/09/2022	PH	PHARMACIE LAHJAJMA	293,10	293,10	1,00	1,00	293,10	77	225,69
103833845	12/09/2022	PHN	PHARMACIE LAHJAJMA	279,10	164,20	1,00	1,00	164,20	00	0,00
Total remboursé pour AZIZA										514,06
Total général remboursé										514,06

Sauf erreur ou omission

ما عدا خطأ أو نسيان

Professeur EL OUAZZANI Tam

Dermatologie - Vénérologie

Dermato - Allergologie

Dermatologie Esthétique

Laser

PHARMACIE LAUJAJNA
Avenue du Prince Moulay Hassan
Casablanca - Tel.: 03 22 20 28 67

الأستاذة الوزاني طام

اختصاصية في أمراض الجلد والشعر
وأمراض التناسلية المعاصرة
وعلم التجميل

Casablanca, le : 12 a. 2022. الرأي البيضاء، في

El Dechrafi Agiza

Y (860 x2)

Ynadium 20 mg

13600 x3 au couche r

Amlo 5 mg

1 cp/j

Traitement de 2 mois

5728

Professeur EL OUAZZANI Tam
Dermato - Vénérologie
Dermato - Allergologie
Dermatologie Esthétique
Cosmétologie - Lasers
75, Bd Massira Al Khadra - Casablanca
Tél: 0522 99 62 75/76 - Fax 0522 99 62 74
INP: 091152389

75، شارع المسيرة الفضراء - الطابق الأول يسار - الرأي البيضاء - الهاتف : 05 22 99 62 75 / 05 22 99 62 74 - الفاكس : 05 22 99 62 74

75, Bd. Massira Al Khadra - 1er Etage à gauche - Casablanca - Tél.: 05 22 99 62 75 / 76 - Fax : 05 22 99 62 74

Email : tamelouazzani@hotmail.com

6 118000 250012

56 COMPRIMÉS

AMlor® 5mg

AMlor® 5mg

56 COMPRIMÉS

6 118000 250012

6 118000 250012

56 COMPRIMÉS

AMlor® 5mg

AMlor® 5mg

56 COMPRIMÉS

6 118000 250012

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair bnou al aquam roches
nurses casablanca
INEXTUM

Cp GR
20 mg
Boite 14
64015DMP/21NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair bnou al aquam roches
nurses casablanca
INEXTUM

Cp GR
20 mg
Boite 14
64015DMP/21NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591